BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE
GARD
Du 22 Octobre 2012

Contact :
florence.bertrand@gard.chambagri.fr
bernard.assenat@gard.chambagri.fr
Service développement économique des filières
Tel : 04.66.04.50.89 Fax : 04.66.04.50.71
www.gard.chambagri.fr

Contact :
Julie Carou
olive.nimes@wanadoo.fr
Tél:04.66.04.50.34

Comme évoqué dans les bulletins précédents la stratégie de lutte contre la mouche, dite «Récolte précoce» est applicable en oléiculture biologique ou raisonnée.

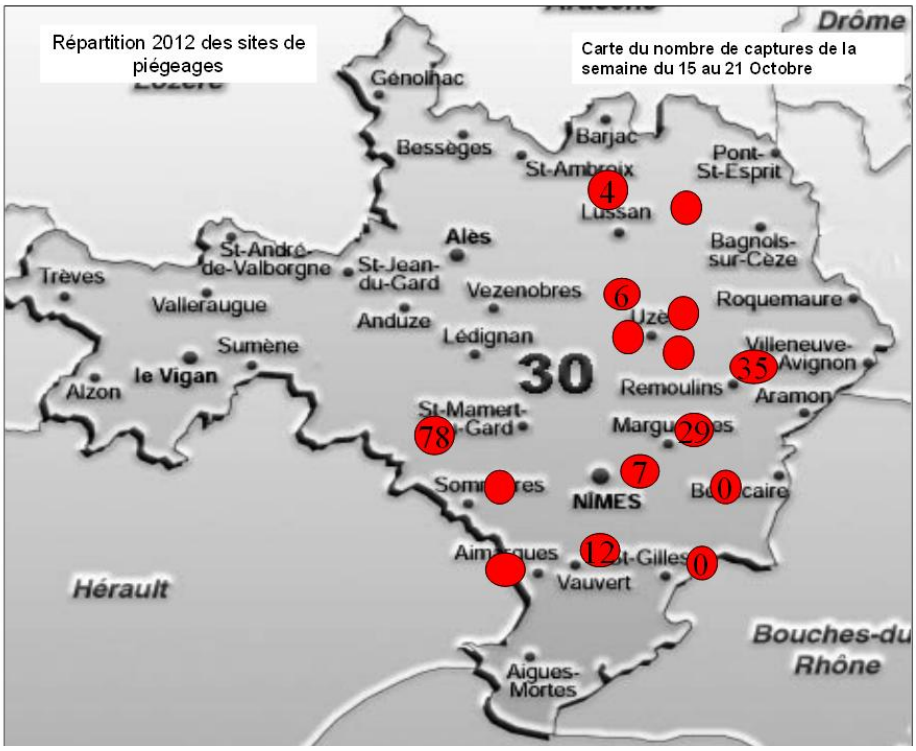

Selon le Bulletin de Santé du Végétal pour l'olivier en date du 22 octobre.
http://www.afidol.info/index.php/bsv
le nombre de captures se révèle important suivant les secteurs.

Les dégâts constatés sont faibles ou inexistants.

Cependant, les températures moyennes sont en baisse et de fait nous supposons que l'activité des larves sera ralentie et les dégâts stoppés.

C'est pourquoi une intervention ne peut être envisagée que pour les rares vergers dont les olives seront récoltées en décembre ou plus tard ET présentant plus de 2 % d'olives avec des trous de sortie (1 mm de diamètre), à ne pas confondre avec les piqûres de ponte.

Pour plus de détail sur une intervention éventuelle, que vous soyez en oléiculture biologique ou en oléiculture raisonnée, merci de consulter le bulletin Infolive :
http://www.afidol.info/infolive2012

Pour toute information sur l'homologation des produits sur la mouche de l'olive se reporter sur le site : www.afidol.org

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire.
Il est réalisé avec le soutien du :